



Ville de
Mercier

La Ville de Mercier est une ville dans la municipalité régionale de comté de Roussillon au Québec, située dans la région administrative de la Montérégie, qui se trouve au bord du lac Saint-Louis.

Elle accueille de plus en plus de jeunes familles qui adoptent la Ville de Mercier pour sa qualité de vie. Elle dessert, à ce jour, près de 15 239 citoyens.

Avec de nouvelles constructions chaque année, la Ville de Mercier évolue tranquillement en songeant à l'avenir, en se souvenant du passé, mais surtout, en se souciant du présent et de la qualité de vie de ses familles.

Vivre au cœur d'un grand jardin

CHEF COUR MUNICIPALE ET GREFFIER.ÈRE ADJOINT.E

(2^e affichage)

TON ÉQUIPE : DIRECTION DU GREFFE

Statut d'emploi : Permanent (33.75h/semaine)

Période d'affichage : 6 octobre au 20 octobre 2026

Date d'entrée en fonction : Dès que possible

Concours : DOT2026-013-GRE

Pour joindre notre équipe, vous devez :

- Détenir un diplôme universitaire de 1^{er} cycle en droit et être membre du Barreau du Québec ;
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement d'une cour municipale;
- Avoir une bonne connaissance du Code de procédure pénale, du Code de la sécurité routière, de la Loi sur les cours municipales et du Règlement sur la Justice pénale municipale ;
- Maîtriser la suite Microsoft Office, les logiciels PG Solutions et ACCEO ainsi que la plateforme Constats-Express (paiement en ligne - cour municipale);
- Maîtriser le français parlé et écrit ;
- Avoir une connaissance pratique de la langue anglaise;
- Posséder des aptitudes propres au leadership, à l'organisation, à la communication et au maintien de bonnes relations interpersonnelles.

Ce que nous offrons :

- Un salaire annuel entre 88 323,86\$ et 114 819,38\$ selon expériences;
- Des avantages sociaux établis selon la politique des cadres intermédiaires de la Ville de Mercier;
- Un régime de retraite simplifié avec cotisation de l'employeur allant jusqu'à 11%;
- Cotisations professionnelles et assurances professionnelles payées par l'employeur;
- Termine à midi le vendredi;
- Plusieurs activités sociales dans l'année.

Processus de sélection :

- Entrevue avec un comité de sélection;
- Seconde entrevue avec le directeur général;
- Vérification des références d'emploi;
- Adoption de la nomination par le Conseil municipal.

MISSION

Offrir des services de proximité de la plus haute qualité en tenant compte de la volonté et de la capacité de payer des citoyens de Mercier.

VALEURS

Intégrité et transparence

Rigueur

Collaboration

Respect

DEVISE

La Ville de Mercier a fait sienne la devise « **POUR RÉGLER UN PROBLÈME, IL FAUT ÊTRE EN MODE SOLUTION !** » en cohérence avec sa mission, avec les notions de ville innovatrice, de modèle d'efficacité, de résilience, de performance et de proactivité incluses dans sa vision, de même qu'avec la valeur de collaboration. Cette devise inspire l'attitude de tous les membres de la municipalité.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Direction des ressources humaines

☎ 450-691-6090

✉ emploi@ville.mercier.qc.ca

À quoi ressemble votre semaine de travail :

Cour municipale :

- Assurer la gestion du personnel sous votre responsabilité;
- Préparer, justifier et assurer le suivi du budget de votre division ;
- Élaborer les directives, normes et procédures nécessaires au bon fonctionnement des activités ;
- Évaluer la qualité des services offerts et proposer des pistes d'amélioration continue ;
- Exercer les fonctions judiciaires prévues à la Loi sur les cours municipales ;
- Maintenir des liens étroits avec le juge municipal, les procureurs et les différents intervenants de la cour afin d'assurer le bon déroulement des activités judiciaires ;
- Préparer les remises financières aux intervenants concernés et valider les rapports financiers requis ;
- Agir à titre de juge de paix et rendre jugement par défaut, au besoin, pour certaines infractions au Code de la sécurité routière du Québec ou à un règlement adopté en vertu de cette loi ;
- Assurer le suivi des poursuites pénales, de l'émission des constats jusqu'à l'exécution des jugements et à la perception des sommes dues ;
- Superviser la préparation des rôles d'audience ;
- Agir comme greffier-audencier lors des séances de la cour municipale ;
- Conserver les archives et tenir à jour le plumitif ;
- Agir à titre de perceuteur des amendes et assurer l'exécution efficace des jugements.

Greffier.ère adjoint.e de la Ville :

- Remplacer le greffier en son absence et exercer les fonctions prévues à la Loi sur les cités et villes ;
- Rédiger ou participer à la rédaction de règlements municipaux ;
- Recevoir les assermentations et délivrer les certificats de documents ;
- Préparer les devis d'appel d'offres sur invitation et publics, ainsi qu'assurer leur publication sur SEAO;
- Participer aux ouvertures de soumissions ;
- Organiser les comités de sélection pour les appels d'offres de services professionnels et en agir comme secrétaire ;
- Assurer la mise à jour annuelle du cahier des charges pour les assurances générales, en collaboration avec le consultant mandaté, notamment à l'aide de la plateforme RECORDUM;
- Recevoir les réclamations adressées à la Ville et en assurer le suivi ;
- Agir comme responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;
- Assurer la perception des comptes de taxes municipales en souffrance, conformément aux lois applicables;
- Rédiger la correspondance et préparer les études, mémoires et rapports nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Comment déposer votre candidature :

Faites-nous parvenir votre curriculum vitae avant le **20 octobre 2026** en spécifiant le numéro du concours DOT2026-013-GRE dans l'objet par courriel : emploi@ville.mercier.qc.ca

Nous remercions tous les candidats et candidates de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes considérées pour une entrevue.

Également, nous souscrivons au programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes visées par la loi, soit les femmes, les minorités ethniques, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées.